

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la  
résolution  
ou annotation

Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École des Cavaliers

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DES CAVALIERS

Procès-verbal de la septième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 tenue le 27 mai 2019 à 18h30, à l'école des Cavaliers.

**SONT PRÉSENTS**

Mesdames

Hélène Hamelin	Service de garde
Claudine Clément	Enseignante
Marie-Chantal Rouleau	Enseignante
Nichole Tremblay	Parent
Andréanne Léger	Parent
Christine Pichette	Parent

Messieurs

Jordan Blackburn	Enseignant
Martin Montreuil	Parent

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

Catherine Dubuc	directrice
Hélène Robert	Membre de la communauté
Nancy Boudrias	Membre de la communauté

**ABSENCE**

Isabelle Poirier	Enseignante
Michael Wodzicki	Parent

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h37.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Martin Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Claudine Clément, d'adopter l'ordre du jour suite à l'ajout des points suivants :

- 11.9 Code de vie 2019-2020
- 11.10 Pizza 2019-2020

Adoptée à l'unanimité

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2019**

Suite à quelques corrections, il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Christine Pichette d'adopter le procès-verbal du 29 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

### **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi

### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune intervention du public

### **6. MOT DU PRÉSIDENT**

- « Option Vélo Outaouais » enverra une lettre en appui au sujet de la circulation sur la rue Robert-Stewart.
- Monsieur Martin Montreuil souligne l'initiative du Défi têtes rasées et la fin de l'année qui approche.

### **7. MOT DE LA DIRECTION**

- La période des examens du Ministère a débuté depuis la semaine dernière.
- La kermesse (am) et le défi têtes rasées (pm) auront lieu le 20 juin.
- Le 10 juin auront lieu les Olympiques spéciaux à l'école secondaire Lacs.

### **8. MOT DES ENSEIGNANTS**

- Les évaluations des élèves de 1<sup>re</sup> année ont été échelonnées et ce fut une formule très gagnante.
- L'équipe de hockey a remporté 2 bannières.
- La compétition d'athlétisme aura lieu le 3 juin.
- Madame Marie-Chantal Rouleau accueillera une mère artiste en classe.

### **9. MOT DU SERVICE DE GARDE**

- Le 17 juin aura lieu une activité pour célébrer la fin de l'année scolaire au service de garde. Il y aura une structure et diverses activités dans la cour. Également, l'École Saint-Paul viendra participer à l'activité.
- Madame Fanny Mantha remplacera Madame Hélène Hamelin au service de garde à partir du début de l'année scolaire 2019-2020.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	<b>Procès-verbal          du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT          de l'École des Cavaliers</b>
---	--

## 10. MOT DE L'OPP

- La fin des emprunts de livres à la bibliothèque approche.
- De nouveaux livres sont arrivés et doivent être préparés pour l'année prochaine.
- L'OPP est toujours à la recherche de bénévoles pour la fête du 20 juin.

CE #1819-37

## 11. DÉCISIONS

### 11.1. Frais demandés aux parents 2019-2020

Madame Catherine Dubuc explique rapidement les changements apportés à la liste des frais. L'année prochaine, il sera clairement indiqué que les frais de dîneurs seront non-remboursable puisqu'il s'agit d'un frais annuels.

Pour 2019-2020, le financement de l'activité des finissants fera l'objet d'une contribution volontaire ou d'une campagne de financement.

- **CONSIDÉRANT** que les frais demandés aux parents proposés par la directrice ont été élaborés avec la participation des enseignants ;
- **CONSIDÉRANT** que les montants demandés aux parents correspondent aux balises données par la CSPO ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Monsieur Jordan Blackburn, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les frais demandés aux parents de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #1819-38

### 11.2. Liste des effets scolaires/cahiers d'activités 2019-2020

Madame Catherine Dubuc explique les changements en fonction des balises du Ministère et de la CSPO.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;
- **CONSIDÉRANT** que les listes des effets scolaires et de cahiers d'activités proposées par la directrice ont été élaborées avec la participation des enseignants ;
- **CONSIDÉRANT** que les montants demandés aux parents correspondent aux balises données par la CSPO ;

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Hélène Hamelin, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les listes d'effets scolaires et des cahiers d'activités qui seront à la charge des parents de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #1819-39

### 11.3. Budget 2019-2020

Madame Catherine Dubuc présente le budget 2019-2020 et les cinq annexes. Les données sont similaires à celles du budget 2018-2019.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par madame Catherine Dubuc directrice, et de le soumettre à l'approbation de la commission scolaire ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition préparée par la directrice comprend les revenus du service de garde et ceux du fonds à destination spéciale de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Andréanne Léger, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le projet de budget de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020 tel que proposé par la directrice.
- **DE MANDATER** la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour qu'elle l'approuve.

CE #1819-40

### 11.4. Sorties 2019-2020

Les propositions des sorties pour les différentes années sont présentées. Les classes de 5<sup>e</sup> année présenteront leur sortie ludique à l'automne 2019.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

programmation des activités proposée par la direction ;

- **CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **CONSIDÉRANT** que les montants demandés aux parents correspondent aux balises données par la CSPO ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Monsieur Jordan Blackburn, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** les frais et la programmation des activités proposées pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #1819-41

#### **11.5. Sorties en éducation physique 2019-2020**

En 2019-2020, les sorties en éducation physique pour les élèves de 4<sup>e</sup> année (golf), 5<sup>e</sup> année (ski de fond et raquette) et 6<sup>e</sup> année (vélo de montagne et randonnée pédestre) seront subventionnées par le montant reçu pour la patinoire (environ 3500\$). Les sorties proposées sont présentées ainsi que les frais afférents à ces activités.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la programmation des activités proposées pour l'année scolaire 2019-2020 et d'utiliser les fonds recueillis pour la patinoire en 2019-2020 afin de défrayer les coûts des sorties.

CE #1819-42

#### **11.6. Assemblée générale 2019-2020**

L'assemblée générale 2019-2020 aura lieu le même soir que la 1<sup>re</sup> rencontre des parents soit le 12 ou 19 septembre 2019 à 19h30.

<p><b>Initiales du président</b></p> <p>-----</p> <p><b>Initiales de la directrice</b></p>	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b></p>
--	---

- **CONSIDÉRANT** l'obligation par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) de convoquer les parents à l'assemblée annuelle avant la fin septembre de l'année scolaire ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement ont été consultés ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la date de l'assemblée annuelle en même temps que la rencontre des parents en septembre 2019.

CE #1819-43

**11.7. Campagne de financement – Finissants 2020**

En 2018-2019, la compagnie « Recettes en pot » avait été retenue pour offrir l'option aux parents de participer à une campagne de financement afin de défrayer les coûts pour la sortie et l'album des finissants. Pour 2019-2020, les coûts pour la sortie et l'album ne sont pas encore connus. Afin de continuer à soutenir les parents qui le désirent, il serait pertinent d'offrir une campagne de financement aux parents qui le désirent.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis serviront à défrayer les coûts pour l'album des finissants et leur sortie à La Ronde ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Claudine Clément; il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement pour les élèves finissants.

CE #1819-44

**11.8. Sortie préscolaire – Juin 2019**

Les enseignantes du préscolaire ont reçu une offre de sortie pour le mois de juin. Tous les frais seront défrayés par le club d'Ornithologie.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

- **CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Andréanne Léger, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la sortie pour le mois de juin des élèves du préscolaire.

CE #1819-45

**11.9. Code de vie**

Madame Catherine Dubuc présente le code de vie de l'école des Cavaliers pour la prochaine année scolaire.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école des Cavaliers doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le *Code de vie* de l'école, proposées par la directrice;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jordan Blackburn, appuyée par Madame Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le *code de vie* 2019-2020 de l'école des Cavaliers, tel que proposé par la directrice.

CE #1819-46

**11.10. Pizza 2019-2020**

Suggestion de reconduire la même compagnie (Pizza La Différence) et de conserver les mêmes coûts de 3 \$ la pointe.  
Les sommes amassées seront investies pour le projet d'aménagement de la cour de l'école.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'administration des fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ;

<b>Initiales du président</b>  -----  <b>Initiales de la directrice</b>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</b>
---	--

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Andréanne Léger, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** l'activité comme campagne de financement et que les profits réalisés serviront à la réalisation de la cour d'école.

## **12. INFORMATIONS**

### **12.1. Information du Comité de parents**

Aucune information

### **12.2. Information du Comité CSEHDA**

Aucune information

## **13. VARIA**

Mme Nancy Boudrias dépose une idée afin qu'un tableau de pictos, pourrait être installé dans la cour d'école afin d'expliquer les règles de vie aux élèves ayant des besoins particuliers.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jordan Blackburn, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, de lever la séance à 19h40.

La prochaine rencontre aura lieu le 10 juin 2019 à 18h30.

\_\_\_\_\_  
Martin Montreuil  
Président

\_\_\_\_\_  
Catherine Dubuc  
Directrice